

Résolu: D'approuver ledit rapport, et de faire rapport au Conseil, en conséquence.

M. le Commissaire Hébert laisse son siège.

22.—(26774) Soumis un rapport de l'Architecte, J. Emile Vanier, au sujet du tunnel de l'avenue du Parc, en réponse à une résolution du Bureau, en date du 4 mai courant, et à une interpellation de l'Echevin Weldon, en date du 26 avril 1915.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recevoir ledit rapport, et d'en transmettre copie au Conseil en réponse à l'interpellation ci-dessus.

MM. les Commissaires Hébert et McDonald prennent leur siège.

Son Honneur le Maire laisse son siège et M. le Commissaire McDonald est appelé à présider.

M. le Commissaire Ainey laisse son siège.

23.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil de rescinder une résolution, en date du 24 octobre 1914, recommandant de procéder à l'expropriation, pour l'ouverture de la rue Drolet.

24.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil de procéder à l'expropriation d'un certain nombre de lots pour l'ouverture de la rue Drolet, et de voter à cette fin une somme de \$8,490.54, représentant la valeur cotisée desdits lots, plus une somme de \$500 pour couvrir les frais de ladite expropriation, le tout suivant les dispositions de la loi autorisant telle expropriation.

25.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil de faire l'acquisition des propriétés décrites dans une offre de M. S. G. Laviolette, en date du 3 mai 1915, au prix de \$4 le pied, et de voter les crédits nécessaires à cette fin.

26.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil de faire l'acquisition d'une propriété offerte par M. S. G. Laviolette, dans une offre en date du 3 mai 1915, pour les fins de l'élargissement de la rue St-Denis, et de voter les crédits nécessaires à cette fin.

M. le Commissaire Ainey reprend son siège.

27.—Soumise une communication de la "Aztec Oil & Asphalt Refining Company of Canada, Limited", concernant la fourniture de l'asphalte et l'établissement d'une raffinerie.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Député-Ingénieur en Chef, et au Dr Milton Hersey, pour leur appréciation sur un projet de cette sorte, avec instructions de faire rapport, jeudi, le 27 du mois courant, sans faute.

28.—Soumis les comptes de MM. J. B. Péloquin, et E. Lepage, au montant de \$225 chacun, pour honoraires comme experts, dans l'expropriation de la rue Denonville.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil le vote d'une somme additionnelle de \$150, pour le paiement desdits comptes, attendu qu'un crédit de \$300 a déjà été voté pour cette fin.

29.—Soumise une communication de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, au sujet de la condition de la ruelle LaFayette, entre les rues Saint-André et Saint-Christophe, où il se produit un effondrement sur le terrain appartenant à la Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Député-Ingénieur en Chef, pour rapport sur les faits, et au Département en Loi pour rapport sur les responsabilités.

Resolved: To concur in said report and to report to Council accordingly.

Commissioner Hébert left his seat.

22.—(26774) Submitted a report from the Architect, J. Emile Vanier, anent the Park avenue tunnel, in reply to a resolution of the Board, adopted on the 4th May instant, and to a question put by Ald. Weldon on the 26th April 1915.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said report be received and that a copy thereof be transmitted to Council, in reply to the above question.

Commissioners Hébert and McDonald took their seats.

His Worship the Mayor left his seat and Commissioner McDonald was called to the Chair.

Commissioner Ainey left his seat.

23.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To recommend to Council that a resolution adopted on the 24th October 1914, re opening of Drolet street, be repealed.

24.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a certain number of lots required for the opening of Drolet street, be expropriated, and that a sum of \$8,490.54, representing the assessed value of said lots, plus a sum of \$500 to cover the cost of said expropriation, be voted, the whole in accordance with the provisions of the law authorizing said expropriation.

25.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the properties described in an offer from Mr. S. G. Laviolette, dated the 3rd May 1915, at \$4.00 per foot, be acquired, and that the necessary appropriations be voted for said purpose.

26.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the property offered by Mr. S. G. Laviolette, in a letter dated the 3rd May 1915, for the widening of St. Denis street, be acquired, and that the necessary appropriations be voted for such purpose.

Commissioner Ainey resumed his seat.

27.—Submitted a communication from the Aztec Oil & Asphalt Refining Co. of Canada, Limited, concerning the supply of asphalt and the establishment of a refinery.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Deputy Chief Engineer and Dr. Milton Hersey, for their appreciation of such a proposal, with instructions to report on Thursday, the 27th instant, without fail.

28.—Submitted accounts from Messrs. J. B. Péloquin and E. Lepage, amounting to \$225 each, for expert fees, in re expropriation of Denonville street.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an additional sum of \$150 be voted for the payment of said accounts, as an appropriation of \$300 has already been voted for such purpose.

29.—Submitted a communication from the Catholic Board of School Commissioners, anent the condition of La Fayette lane, between St. André and St. Christophe streets, where there is a depression on a piece of land belonging to the City.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Deputy Chief Engineer, for a report on the facts and to the Law Department as to the responsibility.